

deuxième degré option Boxe anglaise

RNCP2501 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de boxe anglaise est autonome dans son activité. Il accueille, perfectionne et entraîne des boxeurs amateurs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle ou des boxeurs professionnels classés en série A et B en vue de compétition, dans un cadre conforme à la réglementation en vigueur.

Il prépare le boxeur à la performance et à la compétition.

Il accompagne et encadre les boxeurs en compétition.

Il forme les cadres sportifs.

Il gère des projets d'actions de formation.

Il assure la direction technique d'une structure sportive.

Il anime une structure sportive.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées : Concevoir un projet d'entraînement individualisé pour des boxeurs de haut niveau en fonction de ses spécificités.

Concevoir, conduire, animer et évaluer des séances, des cycles de perfectionnement et d'entraînement adaptés aux capacités et potentialités du boxeur, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Proposer des contenus techniques élaborés.

Adapter les charges de travail au boxeur en regard des objectifs fixés.

Optimiser la performance du boxeur : perfectionnement tactique, technique, et physique.

Planifier un entraînement en fonction des contraintes sportives et des objectifs du boxeur.

Mettre en oeuvre une démarche et des situations pédagogiques adaptées aux caractéristiques du boxeur.

Analyser et perfectionner les ressources techniques du boxeur dans un rapport d'opposition : la situation d'opposition, les choix technico-tactiques, les gestes techniques, les comportements tactiques ...

Manager, conseiller et assister un boxeur dans le cadre de compétitions.

Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation, dans les différentes formes de pratique, auprès des cadres sportifs : éducateurs sportifs, instructeurs et prévôts fédéraux.

Maîtriser la méthodologie et les procédures d'ingénierie de formation et d'animation d'action de formation.

Faire une analyse prospective des besoins en formation des cadres sportifs.

Maîtriser l'organisation et la réglementation administrative et sportive de la pratique de la boxe anglaise de haut niveau.

Contribuer à la conception de projets de développement de structures locale, départementale ou régionale et de

projets sportifs adapté au contexte socioéconomique et aux attentes institutionnelles.
Coordonner une équipe technique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'entraîneur-éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur en boxe anglaise. Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option boxe anglaise, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option boxe anglaise, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2501/>